

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 1 (1863)  
**Heft:** 28

**Artikel:** L'esprit de clocher : (suite)  
**Autor:** H.R.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-176650>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

*Paraissant tous les Samedis*

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

**PRIX DE L'ABONNEMENT** (*franc de port*) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

**Tarif pour les annonces** : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### L'esprit de clocher.

(*Suite.*)

Un article commencé est un tyran qui ne laisse à son auteur ni trêve ni repos; derrière chaque article commencé il y a un mauvais lutin à face grimaçante qui répète en ricanant : « nous attendons la fin ! » Aussi est-ce toujours avec un plaisir mêlé d'amertume qu'il arrive à celui qui écrit ces lignes de mettre au bas d'une page du *Conteur*..... la suite au prochain numéro.

Vous croyez avoir beaucoup d'idées neuves à communiquer au lecteur sur un sujet qui vous attire, au premier moment vous vous promettez d'être éloquent, incisif, amusant et original, vous saisissez le premier chiffon de papier qui vous tombe sous la main, vous écrivez quelques lignes avec rapidité et sans reprendre haleine, puis vous vous arrêtez pour lire à haute voix votre phrase et juger de l'effet, vous regardez par la fenêtre, au plafond, vous relisez, vous reprenez la plume qui reste longtemps suspendue au-dessus de la feuille, aux trois quarts blanche, et enfin, honteux de votre inaction, vous mettez le titre du fameux article, en écriture un peu fantaisie; cela fait, vous contemplez d'un œil morne votre ouvrage, vous accompagnez de vos doigts sur la table l'air de caserne que vous siffloitez en désespoir de cause.... Et voilà pourquoi on a des articles qui finissent par ces mots : « *la suite au prochain numéro.* »

Le rapport qu'il y a entre ce qui précède et *l'esprit de clocher*, sujet qui doit m'occuper aujourd'hui est, j'en conviens, peu apparent, mais c'est une petite mortification que je me suis imposée pour me punir du péché de paresse ou de présomption. En effet, quand on a donné l'explication du mot, on a à peu près tout dit, et à moins qu'on ne veuille faire un roman, il faut avoir la prudence de s'arrêter... Enfin!

A propos de l'esprit de clocher, j'ai parlé des communes et de la division de leur population en bourgeois et habitants. Rien de plus juste que la propriété des biens communaux soit exclusivement dévolue aux bourgeois qui ont charge de conserver intact le sacré patrimoine de leurs pauvres; rien de plus juste qu'ils en conservent seuls l'administration, mais là doit s'ar-

rêter la différence qui existe entre bourgeois et habitants d'un même lieu. Dans presque toutes les communes du canton, si ce n'est dans toutes, dès qu'il s'agit d'une place à donner, d'un privilège à accorder, le bourgeois sera toujours favorisé. Lorsqu'il est question d'un emploi, par exemple, j'admettrais encore comme naturel qu'on donnât la préférence au bourgeois, s'il offre les mêmes garanties de capacité et de moralité que l'habitant, mais quand cela n'a pas lieu, on le nomme également plutôt que l'autre. Favoriser exclusivement des bourgeois, c'est de l'esprit de clocher.

Ici, plaçons deux mots et une remarque sur la manière dont les fortunes communales sont administrées; je suis convaincu, pour ma part, que les voix sont unanimes dans le canton pour reconnaître la parfaite intégrité avec laquelle les biens communaux sont administrés, mais c'est justement le trop de zèle qui a fait naître des abus qui méritent la critique. La plupart des questions sont traitées au point de vue de l'argent; le désir d'augmenter si possible les revenus communaux, (surtout dans les communes qui font encore des répartitions aux bourgeois) a donné lieu à des mesures *singulières*, pour ne pas dire plus.

On connaît le moyen ingénieux par lequel on se débarrasse d'une femme dont la postérité pourrait devenir un peu trop à la charge de la commune. On attire un malheureux époux par l'appât d'une petite somme d'argent comptant, voilà ce qui doit décider pour la vie de l'union de deux créatures, dont on attendra l'accomplissement des devoirs sacrés qu'impose le mariage! Mais ce n'est pas tout, la mère a été mariée à l'encan, les enfants seront un jour peut-être loués *en mise publique*. Je dis *loués*, car je n'appelle pas mettre en pension, placer des orphelins chez les personnes qui s'en chargent pour un certain nombre d'années, à moins de frais. — Heureux sont les pauvres enfants qui entrent chez des gens honnêtes qui veillent à leur instruction et à leur développement moral, mais est-ce toujours le cas?

J'ai vu une femme qui avait deux enfants en pension chez elle; la commune de ces pauvres petits payait pour les deux *vingt-cinq centimes* par jour!

Peut-être les bourgeois de cette généreuse commune reçoivent-ils à la fin de l'année une répartition.

Or, sacrifier à des intérêts de ce genre tout le bien qu'on pourrait accomplir, c'est encore un des pitoyables effets de l'esprit de clocher. H. R.

**L'histoire du canton de Vaud racontée par ses chansons.**

VI

La révolution de 1798 remua profondément la Suisse qui, durant cinq années de luttes intestines, fut le jouet et la proie de l'étranger. Pendant que Rapinat et la séquelle du Directoire pressurait nos cantons, pendant que la colonne infernale de Xantrailles mettait tout à feu et à sang dans le malheureux Valais, les Russes et les Autrichiens pénétraient dans nos contrées où les Français ne leur avaient guère laissé à ravager.

La mesure était comble. Nos populations, lassées de tant d'infamies et d'horreurs se relèvent, malgré les glorieux désastres de Schindellegi et de Stanzstadt, et chassent devant elles ce gouvernement helvétique, inféodé à la France et jouet de factions, qui arrive à Lausanne poursuivi par les imprécations d'un peuple désabusé comprenant enfin qu'un pouvoir qui votait des récompenses nationales à un Schauenbourg, pendant qu'il poursuivait M. de Laharpe, ne méritait que le mépris.

Toutefois, les Vaudois étaient loin, alors, de partager ces sentiments, mais la voix d'un homme de génie arrêta la Suisse sur le bord de l'abîme et la reconstitua. Ce fut celle du premier Consul, de ce Bonaparte qui devait bientôt, suivant l'expression pittoresque de P.-L. Courier, aspirer à descendre, alors qu'il brillait aux yeux des peuples d'un prestige que l'empire effaça bientôt.

Le canton de Vaud fut, dans les moments si beaux, mais si vite passés, du consulat, l'objet de la prédilection de Bonaparte, aussi en garda-t-il bon souvenir et fut-il plus tard dans une position difficile, lorsque le grand homme, revenu bientôt de ses idées généreuses, en montant sur le trône impérial, voulut plier la patrie suisse au despotisme qu'il faisait peser sur les autres contrées.

L'année 1803 est mémorable pour le peuple vaudois ; c'est d'elle que date, pour les nouveaux cantons, l'ère de l'indépendance, aussi nul plus que lui ne célébra son anniversaire avec autant d'enthousiasme.

Comment, d'ailleurs, pouvoir exprimer tout ce que cette date rappelle. Un air plus pur, de riants horizons succèdent aux temps orageux, à ces cieux incessamment sillonnés d'éclairs et de foudre, qui viennent à peine de s'éclaircir.

Un peuple sérieux et naïf, mais mûri par de récentes infortunes, se trouvait par la protection divine délivré miraculeusement des malheurs qui devaient bientôt s'abattre sur le reste de l'Europe.

Aussi quelle joie mâle et digne, quelle fraîcheur en même temps, dans cette fête du 14 avril, qui, pendant une dizaine d'années, fut célébrée dans nos contrées.

La veille, 19 coups de canon annonçaient la fête ; le matin, cette salve était répétée au lever du soleil. A neuf heures, au son des cloches, des détachements de milices et une musique militaire, les autorités, le corps enseignant, se rendaient au temple, accompagnés d'un public nombreux. Après un service religieux, approprié à la circonstance, suivi d'airs patriotiques et guerriers, on entonnait avec enthousiasme l'hymne suivant :

Source d'amour, de bien'aits et de grâce !  
Toi, dont nos cœurs trouvent partout la trace,  
De tes enfants daigne te souvenir.  
O Dieu ! souris à ton peuple fidèle,  
Etends sur lui ton aile paternelle :  
Nous t'implorons..... c'est à toi de bénir !

Des lois, des mœurs, que la ferme puissance,  
De ce canton protège la naissance,  
Guide ses pas dans ses destins nouveaux ;  
Par ta bonté puissions-nous voir sans cesse,  
A nos Conseils présider la sagesse,  
Et la justice à tous les Tribunaux.

Sur nos coteaux, au sein de nos campagnes,  
Des bords des lacs au sommet des montagnes,  
Qu'un tendre accord enchaîne tous les cœurs,  
Et descendant du ciel qui les envoie,  
Que la santé, l'abondance et la joie,  
De l'homme actif couronnent les labeurs !

D'autres chants se faisaient entendre, le soir, dans les réjouissances qui terminaient ce beau jour. La muse nationale avait surgi et renvoyé bien loin les mignards couplets du *Devin de village* ou les refrains sensuels du dernier siècle, aussi bien que les chants farouches ou sanguinaires de l'ère révolutionnaire.

Le chant du *Vaudois*, de M. le doyen Curtat, ce chant si connu, sur l'air de la délicieuse romance de Châteaubriand : *Combien j'ai douce souvenance*, etc., est un tableau, trop peu apprécié, des charmes de notre vie champêtre :

Chantons notre aimable patrie,  
Chantons cette terre chérie  
Et son bonheur et son tableau  
De vie.  
Chantons tous le canton de Vaud  
Si beau.

De bon matin, loin du village,  
Sifflant après son attelage,  
Le laboureur prend un nouveau  
Courage,  
En voyant le canton de Vaud  
Si beau.

Le côté plaisant des choses ne pouvait être oublié chez nos Vaudois, et la chanson : *La fita d'au quatorze* vient à souhait lui donner le ton :

Por la fita d'au quatorze,  
Yé fè on bet dè tsanson,  
Se la rima lè bétorsa,  
Yaré por mè la raison ;  
Car yé prai por refrain :  
Si qu'amè bin sa patria  
Sarà todzor prau contain.